

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 avril 2021

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice | 13 |
| Présents | 11 |
| Votants | 12 |
| Date de convocation | 02.04.2021 |

Etaiet présent.e.s : 11 : Mesdames ANTONIO Séverine ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie ; RUIS Aurélie ; TOUZET Kathrine.

Messieurs BEL Damien ; COTELLE Romain ; DOLCI Jérémie ; QUILES Joseph ; RUIS Laurent ; TESTE Pierre.

Etait absente excusée : 01 : VIDAL Patricia (pouvoir à Dominique GARCIA)

Etait absent : 01 : RANDY Bernard.

Information importante sur la publication des comptes rendus :

Suite à l'audit réalisé pour la mise en place du RGPD (règlement général sur la protection des données), nous ne pourrons plus, même si c'était le choix du conseil en début de mandat, diffuser les comptes rendus détaillés sur le site internet de la commune. Seules les décisions (délibérations) pourront être publiées.

Cependant, pour les personnes qui le souhaitent, les comptes-rendus détaillés pourront toujours être consultés en mairie après signature du registre de consultation.

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la salle du champ, sous la présidence de Mr. QUILES Joseph, maire.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures 30.

Il est rappelé qu'en raison des conditions sanitaires liées à la Covid-19, la séance se tiendra à huis clos.

ADMINISTRATION GENERALE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Emilie PILLAZ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation Procès-verbal :

Le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent formuler des observations sur le procès-verbal des réunions du 2 (séance ordinaire) et du 30 mars (spéciale finances) 2021.

En l'absence d'observation, le maire conclut que les deux comptes-rendus sont adoptés.

Décisions prises par le Maire : Information est donnée sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, dans le cadre de ses délégations données en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibération n° 2020-18 du 7 juillet 2020.

| | |
|--------------------------------|---|
| DÉLIBÉRATION N° 2021-25 | ADMINISTRATION Mise à jour des commissions municipales |
|--------------------------------|---|

Le maire rappelle au conseil que suite aux dernières élections municipales, des commissions communales et extra-communales ont été mises en place.

Suite à la démission de Serge Fried et de Denis Crost en date du 4 mars et reçues en mairie le 8 mars dernier, il est nécessaire de mettre à jour la liste des commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- Fixe, à compter de ce jour, la liste des membres des commissions communales et extra-communales de la manière suivante :

| | | | |
|---|---|--|---|
| <p><u>BUDGET - FINANCES</u> REF : Damien BEL Serge FRIED Romain COTELLE Jérémie DOLCI Laurent RUIS Patricia VIDAL</p> | <p><u>URBANISME</u> REF : Joseph QUILES Jérémie DOLCI Romain COTELLE Denis CROST Kathrine TOUZET Aurélie RUIS Dominique GARCIA</p> | <p><u>BATIMENTS COMMUNAUX</u> REF : Romain COTELLE Jérémie DOLCI Denis CROST Laurent RUIS Pierre TESTE</p> | <p><u>VOIRIE - RESEAUX CIMETIERE - SECURITE</u> REF : Romain COTELLE Laurent RUIS Denis CROST Jérémie DOLCI Pierre TESTE</p> |
| <p><u>COMMUNICATION</u> Commission Extra-Communale</p> <p>REF: Emilie PILLAZ Damien BEL Kathrine TOUZET Aurélie RUIS Patricia VIDAL</p> <p>NON ELU : Georges PILLAZ Stéphanie DECOSTERD</p> | <p><u>ENFANCE AFFAIRES SCOLAIRES</u> REF : Séverine ANTONIO Serge FRIED Aurélie RUIS Emilie PILLAZ Kathrine TOUZET Patricia VIDAL</p> | <p><u>JEUNESSE</u> REF : Laurent RUIS Séverine ANTONIO Romain COTELLE Jérémie DOLCI Aurélie RUIS Patricia VIDAL</p> | <p><u>ACTION SOCIALE</u> Commission Extra-Communale</p> <p>REF : Dominique GARCIA Séverine ANTONIO Damien BEL Emilie PILLAZ Patricia VIDAL</p> <p>NON ELU : Stéphanie DECOSTERD Thérèse TROUBA Jeanne ESCODA Jean-Pierre GARCIA Geneviève PILLAZ</p> |
| <p><u>CADRE DE VIE CULTURE ASSOCIATIONS</u> REF : Romain COTELLE Laurent RUIS Séverine ANTONIO Emilie PILLAZ Patricia VIDAL Jérémie DOLCI</p> | <p><u>ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE</u> Commission Extra-Communale</p> <p>REF: Damien BEL Pierre TESTE Serge FRIED Jérémie DOLCI Aurélie RUIS Kathrine TOUZET</p> <p>NON ELU : Stéphane RIGAUDIER</p> | <p><u>COMMISSION APPEL D'OFFRES</u></p> <p>Titulaires : Joseph QUILES Romain COTELLE Serge FRIED Damien BEL</p> <p>Suppléants : Denis CROST Pierre TESTE Laurent RUIS Emilie PILLAZ</p> | <p><u>GROUPE DE TRAVAIL SALLE DES FETES</u></p> <p>Elus : Laurent RUIS, Emilie PILLAZ, Patricia VIDAL, Romain COTELLE, Dominique GARCIA, Séverine ANTONIO, Jérémie DOLCI, Aurélie RUIS</p> <p>Non élu : Jean-Michel PESSE</p> |

| | |
|---------------------------------------|---|
| <p>DÉLIBÉRATION N° 2021-26</p> | <p>ADMINISTRATION Nomination de nouveaux délégués auprès du TE38</p> |
|---------------------------------------|---|

Considérant l'adhésion de la commune au syndicat Territoire d'Énergie Isère (TE38)
Considérant, suite aux dernières élections municipales, la désignation de Serge Fried (Titulaire) et de Denis Crost (suppléant) pour représenter la commune au sein du conseil syndical du TE38,
Considérant que suite à la démission de Mr Serge FRIED et de Mr Denis CROST en date du 4 mars 2021, il est nécessaire de désigner deux nouveaux délégués

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

⇒ **DESIGNE** les délégués suivants :

| | |
|--------------------|-----------------------|
| <p>TITULAIRE :</p> | <p>Romain COTELLE</p> |
| <p>SUPPLEANT :</p> | <p>Joseph QUILES</p> |

| | |
|--------------------------------|---|
| DÉLIBÉRATION N° 2021-27 | BAUX Bail commercial – Renouvellement location Ange'lys fleurs |
|--------------------------------|---|

Il est rappelé que la boutique « Ange'lys fleurs » bénéficie actuellement d'un bail dérogatoire régi par les dispositions du Code Civil, pour la location du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage au 40 Place Charles Rouvière. Ce bail dérogatoire se termine le 16 décembre 2021 et ne peut plus ni être prolongé, ni renouvelé. Pour établir ce nouveau bail, la Régie Gasc demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de cette location et sur la signature d'un bail commercial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- confirme le renouvellement de la location à Angéline Falcoz pour son commerce « Ange'lys fleurs »
- donne son accord pour la signature d'un bail commercial d'une durée de 9 années, à compter du 17 décembre 2021, pour le local situé 40 place Charles Rouvière (RDC et 1^{er} étage).

| | |
|--|------------------------------------|
| COMMISSION BATIMENTS / VOIRIE / RESEAUX | Rapporteur : Romain COTELLE |
|--|------------------------------------|

| | |
|--------------------------------|--|
| DÉLIBÉRATION N° 2021-28 | BATIMENTS COMMUNAUX Proposition de rachat d'un bâtiment communal |
|--------------------------------|--|

Le locataire de la maison, propriété de la commune, située au 16, rue Pachot d'Arzac souhaiterait s'installer durablement, faire des travaux et pour cela, se porter acquéreur de la maison.

Il a donc sollicité la mairie afin de connaître la position du conseil municipal sur ce rachat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION (Aurélie RUIS)

- décide pour le moment de conserver la location. La proposition de rachat pourra être réétudiée lors de l'élaboration du plan de financement pour la construction de la salle des fêtes.

| | |
|------------------------------|--|
| DÉLIBÉRATION REPORTEE | BAUX COMMUNAUX Dédite Néoformula – Proposition de reprise |
|------------------------------|--|

Le maire informe le conseil de la demande notifiée par la société Néoformula de résiliation du bail commercial pour le local situé 159 rue Pachot d'Arzac, pour fin septembre 2021 et des éventuelles propositions de reprise du local.

La décision du conseil municipal est donc reportée jusqu'à la confirmation de l'une ou l'autre des demandes ou de toute autre éventuelle proposition.

| | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Commission Urbanisme | Rapporteur : Joseph QUILES |
|-----------------------------|-----------------------------------|

Information est donnée sur les demandes étudiées par la commission urbanisme le 15 mars 2021

| | |
|--|--------------------------------------|
| Commission Enfance / Affaires scolaires | Rapporteur : Séverine ANTONIO |
|--|--------------------------------------|

Compte-rendu du Conseil d'école du 19 mars

DÉLIBÉRATION N° 2021-29**PERSONNEL COMMUNAL
Organisation des jobs « été » 2021**

Depuis plusieurs années, à l'exception de l'année 2020 en raison de la situation sanitaire, la mairie recrute des agents contractuels pour l'opération « Jobs Été » durant les mois de juillet et août.

Le conseil municipal est sollicité afin de connaître sa position sur la reconduction ou non de cette opération sur la période estivale 2021 ; et si oui, de définir le cadre : quels sont les âges retenus, qui les encadrent, doit-on prendre tous les jeunes ou en limiter le nombre et dans ce cas-là, quels sont les critères de sélection, sur quelle durée....

Le conseil propose que la Commission Jeunesse se réunisse afin de définir les critères pour l'organisation des jobs « été » afin que la Commission Communication puisse publier les informations dans la prochaine Lettre Optevozienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- décide de reconduire l'opération « Jobs Été »
- dit que l'offre d'emploi paraîtra dans la Lettre Optevozienne de juin selon les critères retenus par la commission Jeunesse et sous réserve des conditions sanitaires
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2021-30**FINANCES
Vote des taux d'imposition 2021**

Chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition s'appliquant à la taxe foncière/bâti et non bâti et à la taxe d'habitation avant qu'elle ne soit supprimée.

Cette année, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal (19.45 %) et du taux départemental 2020 (15.90%). Le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera donc à 35.35 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune. En effet, un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit « perdu » de TH et le produit « perçu » de TFPB départementale.

Le maire propose au conseil de valider la proposition de la commission finances de maintenir les taux en vigueur pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- décide, pour l'année 2021, le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales à savoir :
 - 35.35 % pour la taxe foncière sur le bâti
 - 49.29 % pour la taxe foncière sur le non bâti

DÉLIBÉRATION N° 2021-31**ACTION SOCIALE
Octroi d'une aide financière**

Sur proposition de la Commission action sociale, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une aide financière de 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- approuve le versement de cette aide financière de 400 €, sur présentation d'un justificatif de la dépense.

Associations :

- La vente de fromages du Sou des écoles s'est déroulée le 27 mars.
- Le sou des Ecoles envisage une vente de pizzas et fleurs pour début Mai.

La lettre optevozienne d'Avril vient de paraître. La prochaine est prévue pour début juin. Un point est fait sur les différentes informations à paraître.

DÉLIBÉRATION N° 2021-32**ENVIRONNEMENT
ENS VAL D'AMBY – Validation des actions 2021**

Il est rappelé que dans le cadre du Plan pluriannuel de Préservation et d'Interprétation du site de l'ENS du Val d'Amby 2019/2023, approuvé le 6 mai 2019, la commune s'est engagée sur un budget d'actions prévisionnel, financée à hauteur d'environ 91 % par le Département.

Sur proposition de l'adjoint à l'environnement et conformément aux prévisions budgétaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- approuve les actions prévues sur l'ENS du Val d'Amby dans le cadre du PPI 2019-2023,
- sollicite une subvention du Département pour la réalisation de ces actions au titre de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-33**EPCI - CCBD
Transfert de la compétence autorité organisatrice de la mobilité**

Dans le cadre de la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, les communautés de communes étaient invitées à statuer sur la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité avant le 31 mars 2021 pour un exercice effectif au 1^{er} juillet 2021.

Le conseil communautaire des Balcons du Dauphiné a délibéré à l'unanimité, le 28 janvier 2021, pour se saisir de la compétence autorité organisatrice de la mobilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par : 10 voix POUR 1 voix CONTRE (Jérémie DOLCI) 1 ABSTENTION (Séverine ANTONIO)

- Approuve le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Conférence des Maires du 4 mars : Point sur le déploiement du Très Haut Débit.

Conférence des Maires du 1^{er} avril : Informations et débat sur le transfert de la compétence PLUi à la CCBD.

Point sur le Conseil communautaire du 25 mars

Point sur les syndicats intercommunaux

Point sur le comité du Syndicat Intercommunal du Gymnase du 15 mars.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 4 mai 2021

FEUILLET DE CLÔTURE

| N° délibération | Service | Objet |
|-----------------|---------------------|---|
| 2021-25 | ADMINISTRATION | Mise à jour des commissions municipales |
| 2021-26 | ADMINISTRATION | Nomination de nouveaux délégués auprès du TE38 |
| 2021-27 | BAUX | Bail commercial Location Ange'lys fleurs |
| 2021-28 | BATIMENTS COMMUNAUX | Proposition de rachat d'un bâtiment communal |
| REPORTEE | BAUX | Dédite Néoformula – Proposition de reprise |
| 2021-29 | PERSONNEL COMMUNAL | Organisation des jobs « été » 2021 |
| 2021-30 | FINANCES | Vote des taux d'imposition 2021 |
| 2021-31 | ACTION SOCIALE | Octroi d'une aide financière |
| 2021-32 | ENVIRONNEMENT | ENS du Val D'Amby – Validation des actions 2021 |
| 2021-33 | EPCI | CCBD - Transfert de la compétence autorité organisatrice de la mobilité |